



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 23
Voix favorables : 23
Voix défavorables :

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 11 février 2020

DELIBERATION
n° CA 2020 - 13

relative au tarif du diplôme d'études en droit de la santé et des produits de santé
(DU DESAPS)

- Vu** le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,
- Vu** la délibération du Conseil d'administration n° CA 2018-57 du 29 mai 2018,
- Vu** la délibération du Conseil de la faculté de droit et de science politique du 21 janvier 2020,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article unique

Le montant des droits d'inscription au diplôme d'université en droit européen de la santé et des produits de santé (DESAPS) est établi à 800€ pour les étudiants de formation initiale, à partir de la rentrée 2020-2021.

La présidente du Conseil d'administration,



Corinne MASCALA